

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1981)**

Heft 618

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 618 17 décembre 1981
Dix-neuvième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 52 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
François Brutsch
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
J. Cornuz
Martial Leiter

Taux hypothécaires: dernière donne

La Banque Cantonale de Zurich a décidé d'une nouvelle hausse du taux hypothécaire de 5½ à 6%. Elle agit, en ouvreure, pour l'ensemble des banques régionales qui, au gré des conventions de place, vont suivre, pour le 1^{er} mars.

De telles décisions, par leurs répercussions sur les loyers et les prix agricoles, représentent un énorme transfert de revenus (½% correspond à une charge accrue de 750 millions).

La Banque Nationale Suisse a laissé faire dans la volonté de calmer l'inflation.

Et pourtant, à l'aube de 1982, deux facteurs économiques retiennent l'attention:

INFLATION ET CONSTITUTION

Surveillance des prix 1972-1982

Depuis août dernier, les prix montent en Suisse au rythme de plus de sept pour cent par rapport à 1980. Certes, la progression semble, ces trois derniers mois, de moins en moins forte: +7,5% en septembre, +7,3% en octobre, +7% en novembre, malgré les loyers et grâce aux produits pétroliers.

Quand même, en 1972, on avait institué un régime de surveillance des prix pour moins que cela. Cette fois, on discute: l'initiative populaire déposée en juin 1979 a donné l'occasion au Conseil fédéral de présenter un contre-projet, très faible comme il se doit (cf. DP 588). Le «Message» y relatif devait

— les perspectives sont médiocres; cumul d'une récession américaine (échec de la politique Reagan) et d'une récession européenne;

— la faiblesse américaine a entraîné un reflux de capitaux sur la Suisse; ils peuvent espérer (sous réserve de l'évolution de la situation internationale) un bénéfice lié à la revalorisation du franc.

Il y a quelques années, les grandes banques commerciales prenaient la tête d'une baisse du taux hypothécaire. Désormais elles sont en retrait de ce marché, l'épargne déposée chez elles s'orientant vers d'autres horizons. Le 6% (excessif au vu de l'épargne globale suisse — voir DP 615 et 616 — et du ralentissement économique) risque dès lors d'être abusivement durable.

Fascinant d'observer combien de tels prélèvements ne sont pas combattus à la source, le combat salariés-paysans ne se jouant qu'en seconde ligne, celle de la défense du pouvoir d'achat.

être examiné en procédure d'urgence par les deux Chambres au cours de la session de décembre; les commissions n'ayant pas fait diligence, les débats parlementaires sont reportés à fin janvier pour le Conseil national, et à plus tard pour le Conseil des Etats — sans parler des éventuelles divergences. Au mieux, le peuple et les cantons se prononceront dans le deuxième semestre de 1982, quand, de l'avis des prévisionnistes, l'inflation aura été jugulée — selon certains au-delà même de la mesure souhaitable.

Pour l'heure, on fait officiellement état d'une certaine satisfaction, du côté de l'OFIAMT comme de la Banque Nationale. Le radical Jean-Pierre Bonny, directeur du principal office du Département de l'économie publique et adjoint de fait du

SUITE ET FIN AU VERSO